

15.02.2024

# 5 conseils aux PME pour sécuriser la pratique du Home Office

**Le Home Office suppose que le salarié quitte parfois l'environnement sécurisé, organisé et contrôlé de l'entreprise. À la direction de prendre les mesures techniques et organisationnelles qui s'imposent au cas par cas, afin de garantir la sécurité des données de l'entreprise.**

Découvrez comment sécuriser la pratique du Home Office dans notre [nouvel article \(https://www.ebas.ch/fr/5-conseils-aux-pme-pour-securiser-la-pratique-du-home-office/\)](https://www.ebas.ch/fr/5-conseils-aux-pme-pour-securiser-la-pratique-du-home-office/).